PROCÈS - VERBAL Assemblée Générale Ordinaire
Salle du CISE à DUMBÉA.

Vendredi 28 juillet 2017 - début des travaux à 18h05 - fin des travaux à 20h30.

Appel nominal par le président

Présents:

- Jean Claude ROBIN — Président
- Eric VERLAGUET — 1er Vice-Président
- Daniel VIASSONE — Secrétaire Général
- Typhaine QUERE — Trésorière
- Valérie DUNAIS — Médecin
- Sandrine LADRECH — Membre

Absents excusés :

- Cyril HUET — Secrétaire Général-adjoint

Assistent :

- Patrick DREANO, — Cadre Technique Sportif
- Thierry CATALA — Candidat au CD
- Denis GARABEDIAN — Candidats au CD

Clubs présents :

- Thierry CATALA — Président du CN Poindimié
- Valerie LECAMUS — Présidente du Cercle des Nageurs Calédoniens
- Xavier POUILLY — Président de Dumbéa Natation
- Eric VERLAGUET — Président de l'Olympique Natation
- Simone DOUVIER — Présidente des Naïades de Nouméa
- Daniel VIASSONE — Président de Mont-Dore Natation

Institutions

- Pierre FOREST — DJSNC

Commissaire aux comptes

- Franck GUASCH — Ste SOFICAU

Secrétaire de séance.

- Alisson MAVAETAU — Assistante Comité NC

Ordre du jour.

1. Appel nominal des clubs – vérification des pouvoirs.
2. Ouverture de l'Assemblée Générale.
3. Bilan moral et d'activité générale.
4. Présentation des rapports d'activité sportive
5. Présentation du bilan financier 2016
6. Rapport du commissaire aux comptes
7. Présentation du budget 2017
8. Désignation d'un membre au comité directeur de la LCN.
9. Questions diverses

validé

1. Appel nominal des clubs – vérification des pouvoirs

Le président, Jean Claude ROBIN procède à l'appel nominal des clubs comme suit :

28 juillet 2017
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
APPEL DES VOIX DES CLUBS PRÉSENTS

	Clubs	Nb de Licenciés	Voix	Présents
1	Cercle des Nageurs Calédoniens	1726	18	18
2	Naïades de Nouméa	51	4	4
3	CN Poindimié	69	4	4
4	Dauphins de la Foa C.M.O	36	3	Absent
5	Dumbéa Natation	551	13	13
6	Mont-Dore Natation	256	6	6
7	Ptits Picots	5	1	Absent
8	Olympique de Nouméa	507	12	12
	TOTAL	**3201**	**61**	**57**

QUORUM : 32

MAJORITE ABSOLUE : 29

Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut délibérer conformément aux statuts.

2. Ouverture de l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'ensemble des personnes présentes et informe que l'ordre du jour sera modifié. À la demande du commissaire aux comptes M. Franck GUASCH de la société SOFICAU prendra la parole après la lecture du bilan d'activité générale. Il présente aussi messieurs Thierry CATALA et Denis GARABEDIAN, tous deux candidats à l'élection d'un poste vacant de membre au comité directeur.

Validé

3. Bilan moral et d'activité générale.

Le président, Jean-Claude Robin, remercie l'ensemble des clubs présents et procède à la lecture du rapport moral et d'activité générale 2016 (rapport en annexe). Avec 3201 licenciés au 15 septembre 2016, la ligue calédonienne de natation est la seconde ligue de Nouvelle-Calédonie en terme de licenciés et première ligue française en nombre de licenciés pour 1000 habitants.

Pas de question particulière de la part des clubs présents.

Vote : le Rapport moral et d'activité générale 2016 est adopté avec 57 voix pour.

4. Rapport du commissaire aux comptes.

Avant l'examen du bilan financier 2016, M.GUASCH présente aux présidents les rôles et missions d'un commissaire aux comptes à l'assemblée générale : dès que le seuil de financement public pour les associations atteint 18 millions de francs pacifique, la présence du CAC est requise, permettant un contrôle sur la légalité des comptes et la bonne utilisation des fonds publics. Pour cela, il émet un rapport nommé » le rapport du commissaire aux comptes » qui comprend 3 seuils d'alertes :
« Feu Vert » ; tout va bien
« Feu orange », tout va bien, mais attention il y a des points à revoir
« Feu rouge » ; les comptes ne sont pas réguliers et sincères
En aucun cas, le commissaire n'établit un bilan comptable, il est là pour certifier la sincérité des comptes.

Le commissaire aux comptes déclare que les comptes de la ligue calédonienne de natation sont réguliers et sincères, puis procède à la lecture de son rapport (rapport en annexe).

M.GUASCH souhaite porter à la connaissance des membres présents que le compte de résultats de l'année 2016 est négatif d'environ 4.5 millions, et fait suite à une année difficile en 2015 ou le résultat été déjà négatif de 2 millions, il précise que la ligue a perdu 6.5 millions en deux ans.

La raison essentielle de cette perte comptable s'explique par le fait que les versements des subventions 2016 ont été décalés par rapport aux réalisations des actions en 2017. En effet à partir du moment où ce décalage d'actions a lieu, la comptabilité doit décaler les ressources qui en sont liées.

Le CAC attire l'attention sur le fait que la LCN « grignote » petit à petit ses ressources et que le « fond associatif » qui était de 16 millions il y a deux ans et désormais renduit à 9.7 millions, il restera donc à la LCN deux ans d'avance en fond associatif, il précise que les associations doivent disposer en générale d'une avance de trésorerie de plus de 6 mois pour ne pas être dans une situation d'alerte .

Le commissaire aux comptes informe donc les financeurs et les membres présents de la fonte significative des ressources de la LCN.

La présidente du CNC Valérie LECAMUS souhaite avoir une précision sur le résultat du compte d'exploitation. Le CAC reprend donc une explication plus détaillée des résultats du compte d'exploitation via le document « Annexe suivi des fonds dédiés » CF. et souligne que les financeurs sont en droit de réclamer les fonds dédiés non utilisés. Monsieur Pierre FOREST affirme en précisant que les Fonds de l'année N non utilisés au 31 décembre peuvent faire l'objet d'un ordre de reversement, mais la LCN peut en demander le maintien en expliquant pourquoi elle n'a pas fait les actions (dans la pratique) il conçoit que le versement tardif des subventions peut engendrer des écarts dans la comptabilité.

Enfin, pour conclure sur son intervention, le commissaire aux comptes souhaite exprimer ses excuses vis-à-vis de sa profession pour le retard engendré par sa collègue Mme BERTHON Nathalie (qui aujourd'hui n'est plus expert-comptable de la LCN), mais qui a rendu avec énormément de retard (6 mois) la comptabilité de la LCN, il précise que lui aussi a été victime de ce retard et qu'il n'y est pour rien.

À ce sujet Pierre FOREST, invite la LCN à revoir ses statuts afin de prévoir une assemble générale ordinaire à réaliser dans les temps impartis et permettrai de pallier à ce genre de retard puis une AG Extraordinaire pour la validation des comptes, car il trouve anormal que la LCN n'ait pas participé à L'AG du CTOS alors qu'elle est la deuxième ligue la plus importante en terme de licenciés

Validé

5. Bilan financier 2016

Le président rappelle que l'expert-comptable n'a pas joué son rôle de conseil et qu'il en est désolé, car le bilan ne représente pas la réalité, en effet, quand l'expert-comptable indique que la LCN a perçu 2.5 millions de subventions fédérales et bien cela est faux la LCN n'a jamais perçu 2.5 millions de la part de la FFN. De plus, le document- type à la présentation des comptes 2016, n'ayant pas été réalisé par la comptable, le président précise qu'il a été réalisé par la trésorière et l'assistante de la LCN, afin de permettre aux présidents d'avoir une lecture plus visible et compréhensible par rapport aux documents comptables, qui ont des termes plus techniques et plus difficile à comprendre. Toutefois, le président souhaite porter à la connaissance des présidents que le BP prévisionnel de 2016 voté à l'époque de 50 897 000 Cfp et réalisé pour cette année à 51 728 271 Cfp , la LCN est donc à l'équilibre, de même que la trésorerie qui à ce jour est de 13.8 millions, donc à plus de 6 mois de trésorier d'avance.

Mr Forest (DJSNC) souligne que l'état des sommes versées par la DJSNC est correct, mais que la répartition sur le doucement de l'expert-comptable est erroné. Confirmation de la trésorière sur cette remarque.

La trésorière et l'assistante expliquent, que la LCN a eu des problèmes d'affectation lors de la 1ère présentation des comptes et contrôle des affectations par rapport à l'analytique. La comptable n'avait pas tenu compte de la mise à jour de l'analytique 2016 et s'est basée sur celui de 2015. Elle a dû revoir toute la comptabilité ce qui a engendré le retard et les erreurs.

La trésorière Typhaine QUERE présente le bilan financier (rapport en annexe).

Vote du bilan financier 2016 : est adopté à la majorité des clubs présents (57 voix pour) sous réserve de faire apparaître la vente du véhicule ligue dans les recettes « ligne produits divers ». Pour un montant de 2.400.000 fcp.

6. Présentation du budget 2017

La trésorière Typhaine QUERE présente le budget prévisionnel 2017. (PJ en annexe).

Le budget prévisionnel 2017 est présenté à hauteur de 45.610.350 Cfp comparé au budget 2016 de 51.145.000 Cfp. La différence de 5.514.650 Cfp n'a pas de justification particulière, hormis un programme sportif différent d'une année sur l'autre.

Pas de question particulière. Le budget est soumis au vote.

Vote du budget prévisionnel 2017 :

Adoption à la majorité des clubs présents (57 voix pour).

7 . Désignation d'un membre du comité directeur de la LCN.

Un poste étant vacant au sein du Comité directeur, LCN a procédé à un appel à candidature.
Deux candidatures ont été reçues par le secrétariat de la LCN, aussi le président invite les candidats à se présenter et exprimer leurs motivations devant l'assemblée

- Mr Thierry CATALA
- Mr Denis GARBEDIAN

Il est procède au vote à bulletin secret.

Mr Thierry CATALA est élu à 32 voix contre 25 voix pour Mr CARABEDIAN.
Mr CARABEDIAN sera invité à participer aux réunions du comité directeur, par cooptation selon les dispositions prévues dans les statuts de la LCN.

Validé

8. Questions diverses.

Aucune question n'était inscrite à l'ordre du jour.

- Néanmoins certains représentants des clubs souhaitent évoquer la problématique d'accès aux bassins municipaux dont les modifications d'horaires et plages d'accès décidées par les communes présagent de difficultés à venir pour les clubs utilisateurs d'installations publiques notamment à la piscine du Ouen Toro. Parallèlement le président du club de Dumbéa s'inquiète de la future gestion de la piscine du CARD de Dumbéa à propos duquel s'engage l'échange ci-dessous.

- La problématique du certificat médical est soulevée.

Future gestion de la piscine du CARD par une Société Publique Locale 'SPL').

Une « SPL société Public Locale » pour la gestion de la piscine du CARD, va être mise en place pour le début d'année 2018 et inquiète beaucoup le président la LCN et le président de Dumbéa Natation sur leur capacité à garder des lignes d'eau et à assurer leurs animations. Ils regrettent ne pas être conviés aux réunions entre la ville, la province et le gouvernement. Un débat s'en suit sur la future organisation de la SPL, le rôle des administrateurs, la gestion, etc……..

Mr Pierre Forest rappelle que l'objectif d'une SPL est d'allier un partenariat public /privé et de garder les intérêts du mouvement sportif en y incluant une gestion privée.

Production d'un certificat médical.

Compte tenu de la compétence de la Nouvelle-Calédonie en matière de santé il est tenu compte des recommandations de la DJSNC et confirmée la décision du dernier comité directeur de la ligue en la matière :

La production d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence individuelle de natation pour la saison 2017/2018 est exigée par les clubs de Nouvelle-Calédonie affilés à la FFN.

Fin de réunion à 20h30

Le secrétaire général, le président,

Daniel Viassone Jean-Claude Robin

1

Validé